

# Livret d'accueil de l'étudiant



Licence  
professionnelle  
gestion et  
accompagnement de  
projets pédagogiques  
**Métiers de la santé :**  
prévention et  
éducation à la santé

2018 - 2019



# MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

**VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ**

AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS\*

OFFRE RÉSERVÉE  
AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

**-10%** SUR LES CONTRATS  
D'ASSURANCE AUTO\*\*



ASSURÉMENT HUMAIN

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



GMF 1<sup>er</sup> assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

\* Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

\*\* Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1<sup>re</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

## Venez nous rencontrer :

### ► Agences de l'Allier :

- Moulins :  
28 rue des Bouchers
- Montluçon :  
116 avenue de la République
- Vichy : 12 rue de Paris

### ► Agence du Cantal :

- Aurillac :  
28 avenue de la République

### ► Agence de la Haute-Loire :

- Le Puy-en-Velay :  
13 avenue Charles Dupuy

### ► Agences du Puy de Dôme :

- Clermont-Ferrand :  
- 8 rue des Salles « Le Vivaldi »,  
- 2 avenue Edouard Michelin,  
- 15 boulevard Jean Moulin
- Riom-Mozac :  
8 rue René Robin
- Issoire :  
6 boulevard Georges Hainl

Contactez Rkia Benbouhenni, votre conseillère GMF : 06 08 91 25 65



# L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

---

L'université Clermont auvergne propose une offre de formation pluridisciplinaire. Elle accueille près de 35 000 étudiant.e.s dont 858 doctorant.e.s.

Elle est présente sur les sites de Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Moulins, le Puy-en-Velay et Aurillac.

## COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ

- UFR Langues, Cultures et Communication
- UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines
- ESPE Clermont auvergne
- UFR Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Éducation
- UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- École d'Économie
- École de Droit
- École de Management - IAE Auvergne
- UFR de Biologie
- UFR d'Ondotologie
- UFR de Médecine et des Professions Paramédicales
- UFR de Pharmacie
- Polytech
- Institut d'Informatique
- IUT d'Allier
- IUT de Clermont-Ferrand
- École Universitaire de Physique et d'Ingénierie
- UFR de Chimie
- UFR de Mathématiques
- Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand

## PRÉSENTATION DE L'ESPE CLERMONT AUVERGNE

---

Les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ont été créées dans le cadre de la loi pour la refondation de l'École. Elles sont accréditées conjointement par les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Éducation nationale.

L'ESPE Clermont auvergne est une composante de l'université Clermont auvergne contribuant à la recherche et à la formation aux métiers de l'éducation ainsi qu'à la politique de développement territorial à l'échelon régional. Elle prépare notamment les étudiant.e.s aux métiers d'enseignant.e dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré et de conseiller.ère principal.e d'éducation en mobilisant : recherche, enseignant.e.s de l'ESPE, des UFR et professionnel.le.s de l'enseignement scolaire (enseignant.e.s, corps d'inspection, chefs d'établissements...).

**L'ESPE a été certifiée ISO 9001 : 2008 entre 2015 et 2018. Aujourd'hui l'ESPE a choisi de s'engager dans un nouveau processus de labellisation Eduform qui est parfaitement compatible avec la certification ISO 9001.**

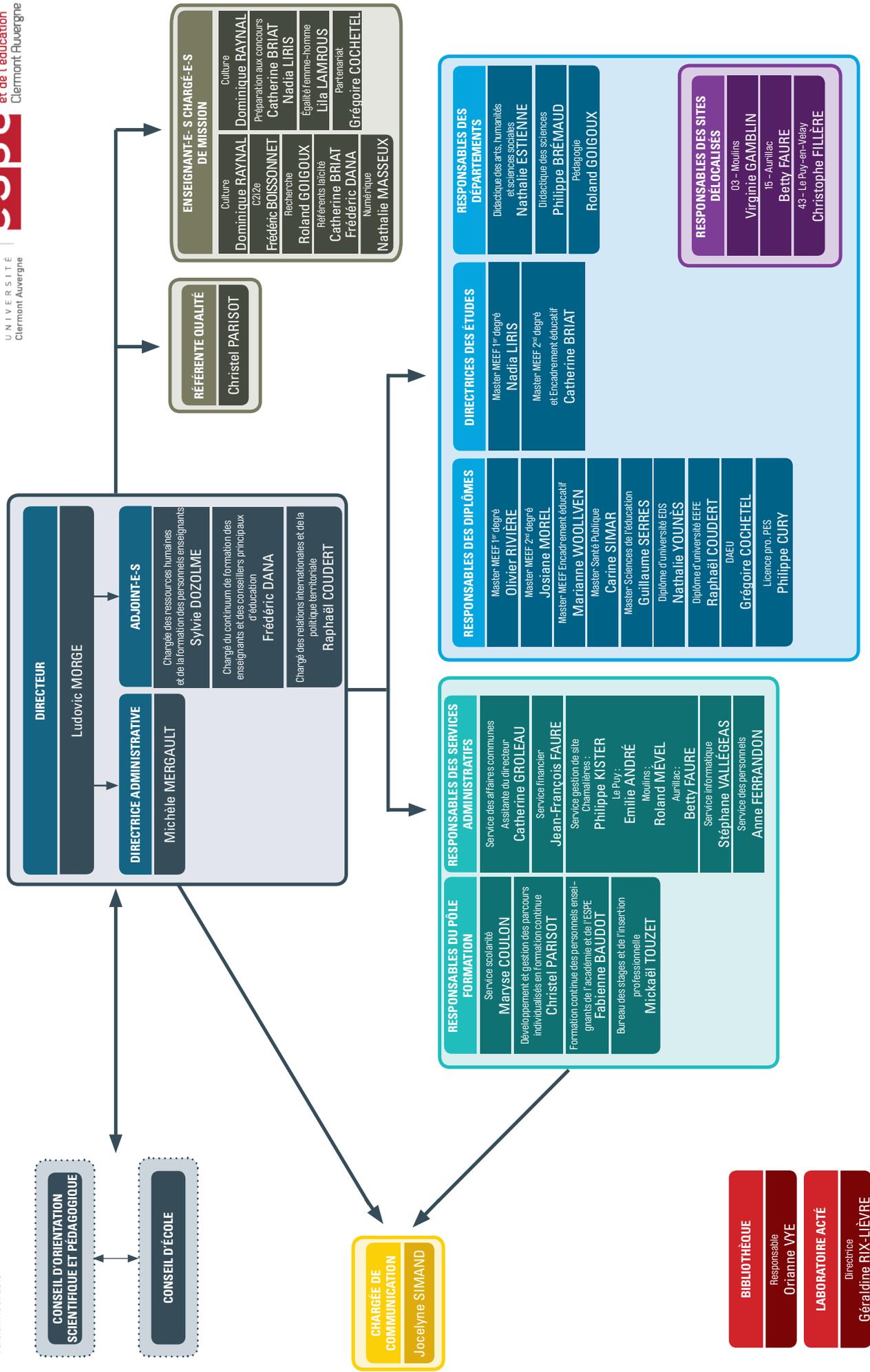
L'ESPE propose également une offre orientée vers d'autres métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (promotion de la santé, besoins éducatifs particuliers, formation des formateurs et formatrices, numérique...).

Ses formations sont réalisées en lien étroit avec de nombreux partenaires.

## GOUVERNANCE DE L'ESPE

L'école est dirigée par une équipe de direction composée d'un directeur, de trois directeurs adjoints et d'une directrice administrative. Conformément aux textes en vigueur, elle possède deux instances de gouvernance : le conseil d'école et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Le conseil d'école est composé de trente membres (16 élu.e.s, 14 nommé.e.s), il porte le projet global de l'ESPE. Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique associe des représentant.e.s des formateurs et formatrices, de l'université et des partenaires institutionnels, associatifs et culturels de l'école.

Il travaille avec le conseil d'école et remplit des missions de consultation, d'expertise et de prospective sur la formation, la recherche et leur articulation.



# OFFRE DE FORMATION DE L'ESPE 2018-2019

Version du 03 juillet 2018, sous réserve de modifications éventuelles

De la formation initiale à la formation continue via une diversité de voies d'accès

<b>FORMATION CONTINUE DIPLOMANTE</b>
Ouvert aux personnes dans et hors Éducation Nationale (EN) Tous les diplômés sont ouverts sauf 2 réservés EN
Réservé EN
Parcours "Développement professionnel" du MEEF 1er et 2nd degré
<b>FORMATION CONTINUE QUALIFIANTE</b>
Ouvert aux personnes dans et hors EN
Formation continue modulaire (à l'UE) et actions à la demande
Réservé EN
Plan académique de formation, plan départementale de formation
<b>FORMATION CONTINUE CERTIFIANTE</b>
Réservé ENS
Préparations aux certifications (CAFFA, CAFIPME, C2I2e, CAPPEI)

## MASTERS

MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	
Mention	MEEF 1 <sup>er</sup> degré
Parcours	Entrée dans le métier (FIVFC)
Mention	MEEF 2 <sup>nd</sup> degré
<i>Lycée général, technologique, professionnel et collèges</i>	
Parcours	
	Anglais
	Allemand CEAD
	Disciplines rares
	Economie - Gestion
	EPS - IE
	Espagnol
	Histoire - Géographie
	Lettres modernes
	Lettres classiques
	Lettres - Histoire
	Mathématiques
	Mathématiques - Sciences
	Physique - Chimie
	Professeur documentaliste
	S2I
	SVT
Mention	MEEF Encadrement éducatif
Mention	MEEF Pratiques et ingénierie de la formation

Préparations aux concours (CAPES, CAPFP, CAPET, CAPLP et CRPE) dans ou hors master

SCIENCES DE L'ÉDUCATION	
Formation de formateurs dans le milieu de l'enseignement, de l'entreprise, des collectivités et des services	
Parcours	
	Scolarisation et besoins éducatifs particuliers
	Ingénierie pédagogique & numérique

SANTÉ PUBLIQUE	
Parcours 1	Éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes

## DU

ENSEIGNER DANS LE SUPÉRIEUR

SOCIÉTÉ INCLUSIVE

APPROFONDISSEMENT POUR ENSEIGNER\*

ENSEIGNER DANS LE 1<sup>ER</sup> OU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ\*

ENSEIGNER DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

APPROFONDISSEMENT POUR ENSEIGNER\*

ENSEIGNER DANS LE 1<sup>ER</sup> OU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ\*

## LICENCE PROFESSIONNELLE

GESTION ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PÉDAGOGIQUES

Parcours métiers de la santé : prévention et éducation à la santé

DISPOSITIFS DE PRÉPROFESSIONNALISATION EN LICENCE

UE libre "Découvertes des métiers de l'enseignement" Licence 2 et 3

UE ou modules au sein des licences des UFR

Dispositif d'aide à l'orientation vers les métiers de l'enseignement

## DAEU

LITTÉRAIRE OU SCIENTIFIQUE

\*Il s'agit de plusieurs diplômes d'université adaptés à la formation des étudiants, ayant le statut de fonctionnaires stagiaires, titulaires d'un master et d'un concours de l'enseignement.

mgen<sup>\*</sup>

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

**J'AI  
CHOISI  
MGEN**

**MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE**

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

www.antigel.agency - 01410 - Mai 2018 - © Hervé THOUROUDE - Ce document est non contractuel

**MARTIN FOURCADE**  
CHAMPION DU MONDE &  
CHAMPION OLYMPIQUE  
DE BIATHLON



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

## LA POLITIQUE TERRITORIALE

La politique territoriale de l'ESPE s'inscrit dans le projet stratégique des établissements d'enseignement supérieur et se veut une réponse aux besoins des territoires. Il s'agit :

- d'assurer la formation initiale au "Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation" ;
- de garantir en lien, avec les services académiques, une offre et une diversité de terrains de stage (milieu rural/urbain, classe unique, éducation prioritaire...) ainsi que les compétences en matière d'accompagnement de ces stages sur la base de l'alternance qui fonde le projet pédagogique de l'ESPE ;
- de mettre en œuvre une offre de formation continue en direction, d'une part, des personnels de l'éducation nationale, en lien étroit avec l'employeur et, d'autre part, des professionnels de l'éducation et de la formation ;
- de mettre en œuvre un dispositif territorial d'accompagnement à l'entrée en formation à destination des publics éloignés de l'enseignement supérieur, notamment à travers le DAEU.
- de contribuer au développement de projets de recherche articulés aux besoins territoriaux et portés par le laboratoire ACTé (EA 4281) ;
- d'assurer un accueil de qualité pour les étudiant.e.s (vie culturelle et sportive, emplois, logements...) comme pour les professionnel.le.s ;
- d'offrir un lieu de ressources pour l'ensemble des acteurs et des actrices du monde de l'éducation ;
- de contribuer à la vie scientifique et culturelle locale.

### LES SITES DE FORMATION DE L'ESPE

L'ESPE Clermont auvergne dispose de 4 sites de formation : le siège de Chamalières et les sites d'Aurillac, du Puy-en-Velay et de Moulins.

**SIÈGE DE CLERMONT-CHAMALIÈRES**  
36 avenue Jean-Jaurès C.S. 20001  
63407 Chamalières Cedex  
Tél. : +33 (0)4 73 31 71 50  
Fax : +33 (0)4 73 36 56 48

**SITE DE MOULINS**  
28 rue des Geais  
03000 Moulins  
Tél. : +33 (0)4 70 35 13 00  
Fax : +33 (0)4 70 35 13 01

**SITE D'AURILLAC**  
25 rue de l'École Normale  
15013 Aurillac  
Tél. : +33 (0)4 71 46 86 00

**SITE DU PUY-EN-VELAY**  
8 rue Jean-Baptiste-Fabre  
BP 50320  
43011 Le Puy-en-Velay Cedex  
Tél. : +33 (0)4 71 09 90 50  
Fax : +33 (0)4 71 09 90 59

The map shows the Auvergne region with labels for Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, and Haute-Loire. Arrows point from the text boxes to the corresponding locations on the map. Small photographs of each site are included.

#### Master MEEF premier degré

M1 : Chamalières ; Moulins ; Le Puy en Velay  
M2 : Aurillac ; Chamalières ; Moulins ; Le Puy en Velay

#### Master MEEF second degré

M1 et M2 : Chamalières

#### Master MEEF encadrement éducatif

M1 et M2 : Chamalières

Diplôme Universitaire Enseigner dans le supérieur  
Chamalières

Diplôme Universitaire Enseigner dans un établissement français à l'étranger  
Le Puy en Velay

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)  
Chamalières

#### Master santé publique

M1 et M2 : Moulins

#### Licence professionnelle gestion et accompagnement

de projets pédagogiques, parcours "Métiers de la santé : prévention et éducation à la santé"  
Moulins

#### Master Sciences de l'Éducation

Parcours Scolarisation et Besoins Éducatifs Particuliers : Chamalières  
Parcours Ingénierie Pédagogique & Numérique : Chamalières  
Parcours Formation de Formateurs : Chamalières

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE (2018-2019)

- Suspension des cours du samedi 27 octobre après les cours au lundi 5 novembre au matin
- Fin des enseignements du 1<sup>er</sup> semestre samedi 22 décembre après les cours
- Suspension des cours du samedi 22 décembre après les cours au lundi 7 janvier au matin
- Début 2<sup>ème</sup> semestre à partir du lundi 7 janvier
- Suspension des cours du samedi 23 février après les cours au lundi 4 mars au matin
- Suspension des cours du samedi 13 avril après les cours au lundi 29 avril au matin
- Fin des activités pédagogiques : mercredi 17 juillet

## PLAGIAT ET COPIE

Extrait de la page 15 du règlement des études et examens de l'UCA :

"La section disciplinaire peut également être saisie après l'épreuve, si un ensemble d'éléments de présomption peut être constitué et consigné dans un rapport du Directeur de la composante :

- similitude d'erreurs et/ou de rédaction sur les copies
- configuration des locaux et places respectivement occupées par les étudiant.e.s en cause lors de l'épreuve
- plagiat...

Concernant les mémoires ou travaux personnels, le plagiat et la contrefaçon sont totalement interdits et constituent une grave violation de l'éthique universitaire : toute édition d'écrit, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. Le plagiat consiste en une appropriation du travail de quelqu'un d'autre, en reproduisant sans mentionner la provenance ou la paternité ou sans utiliser les guillemets, tout ou partie d'un texte, d'une image, de données ou d'une idée originale d'un tiers. Toute copie de document ou d'article non référencé sera considérée comme un plagiat et relèvera de la section disciplinaire."

## BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

La Bibliothèque de l'ESPE Clermont auvergne est une composante de la Bibliothèque Clermont Université qui regroupe l'ensemble des bibliothèques universitaires : une carte unique vous permet ainsi d'emprunter dans tout le réseau. La bibliothèque de l'ESPE propose des collections spécialisées en pédagogie et didactique des disciplines : des livres, des revues, des manuels scolaires, des annales de concours, ainsi que des ressources électroniques accessibles à distance. Elle propose également un fonds de littérature de jeunesse (albums, romans, BD, poésie, théâtre, contes...) et un fonds de poésie contemporaine. Les documents sont en libre accès et répartis en pôles thématiques tous supports confondus.

Plus d'infos sur le site de la BCU : <http://bibliotheque.clermont-universite.fr/>

### HORAIRES D'OUVERTURE\*

**Chamalières**

Bâtiment E  
Tél. 04.73.31.71.76  
Lundi au jeudi : 8h - 18h  
Vendredi : 8h - 16h

**Aurillac**

Tél. 04.71.46.86.19  
Lundi au jeudi 8h30 - 18h  
Vendredi 8h30 - 17h

**Le Puy en Velay**

Tél. 04.71.09.90.60  
Lundi au jeudi : 8h30 - 18h  
Vendredi : 8h30 - 17h

**Moulins**

Tél. 04.70.35.13.00  
Lundi au jeudi : 9h - 17h  
Vendredi : 9h - 15h

\* horaires réduits pendant les vacances universitaires



**Crédit Mutuel Enseignant**

Agence CME Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 91 28 40

Bureau CME Moulins  
Tél. 04 70 34 98 13

Bureau CME Aurillac  
Tél. 05 65 75 70 43



Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central, société coopérative de crédit à capital variable et de courtages d'assurances (affiliée au Crédit Mutuel Arkéa, n°ORIAS : 07 025 585) 61, rue Blatin - 63012 Clermont-Ferrand cedex 1 - SIREN 318 773 439 RCS Clermont-Ferrand.

## PÔLE FORMATION

Le pôle formation est situé au siège de Chamalières, bâtiment E, 1<sup>er</sup> étage, et travaille en relation étroite avec les secrétariats des sites.

Il comprend les services suivants :

### Scolarité

Il a notamment pour mission d'assurer :

- la gestion des candidatures d'admission
- les inscriptions
- le suivi d'assiduité des boursiers
- l'édition des diplômes et des certificats
- les transferts de dossier

### Stages et insertion professionnelle

Il a notamment pour mission d'assurer :

- la mise en stage
- l'édition des conventions de stage
- l'aide à l'insertion professionnelle
- la diffusion d'offres de stage et d'emploi

### Formation continue

Il a notamment pour mission d'assurer :

- le suivi de votre parcours de formation
- la relation avec votre organisme financeur

#### Scolarité

**Bâtiment E, 1<sup>er</sup> étage, Chamalières**

Tél. 04.73.31.71.69

Responsable : Maryse Coulon  
scolarite.espe@uca.fr

#### Stage et insertion professionnelle

**Bâtiment E, 1<sup>er</sup> étage, Chamalières**

Tél. 04.73.31.73.01

Responsable : Mickaël Touzet  
stages.espe@uca.fr

#### Formation continue

**Bâtiment E, 1<sup>er</sup> étage, Chamalières**

Tél. 04.73.31.73.04

Responsable : Christel Parisot  
fc.espe@uca.fr

Insultes,  
agressions,  
accidents...  
Contre  
les risques du  
métier, vous  
avez prévu  
quoi ?

OFFRE METIERS DE L'EDUCATION

## Les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL)

sont des Associations qui défendent les intérêts moraux et matériels de tous les personnels d'enseignement et d'éducation laïques (ou privés sans but lucratif) dans l'exercice de leur profession.

En partenariat avec la MAIF, dans le cadre du contrat « Offre Métiers de l'Education », elles accompagnent les personnels, garantissent leur **protection contre les risques du métier**, défendent leurs droits et responsabilités. Elles leur apportent **un soutien immédiat en cas d'agressions** (*insultes, menaces, accusations mensongères, conflits, violences morales et physiques...*).

Au-delà de l'assurance, elles pratiquent, depuis toujours, des interventions de solidarité en cas de détresse.



ASL de l'Allier  
ASL du Cantal  
ASL de la Haute-Loire  
ASL du Puy-de-Dôme

tél 04 70 35 04 38  
tél 04 71 43 19 65  
tél 04 71 02 37 96  
tél 04 73 90 15 60

email [asl003@fas-usu.fr](mailto:asl003@fas-usu.fr)  
email [asl015@fas-usu.fr](mailto:asl015@fas-usu.fr)  
email [asl043@fas-usu.fr](mailto:asl043@fas-usu.fr)  
email [asl063@fas-usu.fr](mailto:asl063@fas-usu.fr)

## RELATIONS INTERNATIONALES

L'ESPE entretient des accords inter-universitaires et des programmes d'échanges avec différents partenaires étrangers. Ces accords permettent de promouvoir la dimension européenne, francophone et internationale des activités de formation et de recherche dans le domaine de l'éducation et de la formation des enseignant.e.s et des formateurs et formatrices. Ils s'inscrivent dans la politique plus globale des relations internationales de l'université Clermont auvergne en faveur de la mobilité encadrée et de l'ouverture des parcours de formation, en synergie avec les relations européennes et internationales de l'académie de Clermont-Ferrand et la politique extérieure des collectivités territoriales. Les étudiant.e.s de l'ESPE Clermont auvergne peuvent effectuer des stages à l'étranger qui sont intégrés dans les cursus de formation. Pour la mise en place de ces stages, l'ESPE s'appuie sur les conventions bilatérales et les partenariats construits avec les établissements suivants :

- Allemagne : Schul-und Leistungssport Zentrum de Berlin Est
- Belgique : Haute École de Bruxelles et Helmo à Liège
- Canada (Province du Québec) : Université du Québec à Chicoutimi et Université Saint Boniface à Winnipeg (Province du Manitoba)
- Cambodge : Lycée Français René Descartes à Phnom Penh
- Emirats Arabes Unis : Lycée Français International de Dubaï, Lycée Français International d'Abou Dabhi
- Etats-Unis : High School of Germantown (Virginie) et Elementary School of Herndon, Université de Virginie
- Espagne : Université de Saragosse, Université de Cordoue
- Sénégal : Ecoles Harmonie et Marie Affinko Diatta (Zinguinchor)
- Singapour : Lycée Français

### Relations internationales

Raphaël COUDERT  
ri.espe@uca.fr

## RECHERCHE

Les formations dispensées par l'ESPE Clermont auvergne sont fortement ancrées dans les recherches en éducation conduites par différents laboratoires du site clermontois : des liens privilégiés existent avec le laboratoire ACTé (Activité, Connaissance, Transmission, Éducation, EA 4281) qui est rattaché à l'ESPE et à l'UFR STAPS, mais des liens existent également avec d'autres laboratoires de l'université. Au sein de l'ESPE, les liens entre formation et recherche sont particulièrement étroits :

- de la recherche vers la formation : les recherches en éducation sont au coeur des programmes pédagogiques de la formation initiale et continue, que ce soit dans les modules théoriques ou dans les formations pratiques. Dans le cadre d'une formation aux métiers de l'enseignement adossée à la recherche, l'étudiant.e découvre la pratique de la recherche et sait en mobiliser les résultats au service de son développement professionnel.
- de la formation vers la recherche : l'ESPE est un centre de ressources et d'expertise qui, à partir de demandes de formation (initiale et continue) émanant des praticien.ne.s, fait émerger des projets de recherche réalisés au sein des laboratoires clermontois et dans le cadre de collaborations nationales et internationales.

### Laboratoire ACTé

**Bâtiment B, 1<sup>er</sup> étage, Chamalières**  
Tél. 04.73.31.72.96  
Gestionnaire  
Patricia ROCHE  
Patricia.ROCHE@uca.fr

### LE LABORATOIRE ACTÉ ([acte.uca.fr](http://acte.uca.fr))

Le laboratoire ACTé, Activité, Connaissance, Transmission, éducation, est une équipe d'accueil (EA n°4281). Inscrit dans le domaine « Sciences humaines et humanités », il est associé à la Maison des Sciences de l'Homme et fait partie de l'École Doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

Les recherches menées au sein du laboratoire ACTé s'inscrivent principalement en Sciences de l'Éducation et en STAPS. Elles se centrent sur l'activité effective de différent.e.s acteurs et actrices dans des contextes variés. Cette analyse de l'activité repose, au-delà d'une description, sur la prise en compte de la subjectivité des acteurs, sur la construction et la transmission de connaissances au cœur de la compréhension de l'activité et de son déroulement contextuel. Ces recherches poursuivent deux visées complémentaires, épistémiques et transformatives : il s'agit de mieux comprendre l'expérience et l'activité des acteurs et d'aider pratiquement à leur développement personnel et professionnel.

Quatre axes de recherche structurent l'activité scientifique du laboratoire : « Situations de transmission de connaissances et d'apprentissage », « Dynamique des interactions asymétriques », « Professionnalisation et métiers », « Conception et évaluation d'outils et de dispositifs »

Composée de 2 ingénieurs et personnels technique de recherche et de formation, 32 enseignants-chercheurs issus de plusieurs champs disciplinaires (sciences de l'éducation, STAPS, didactique professionnelle, psychologie sociale, psycholinguistique, didactiques des disciplines, santé publique, ergonomie, anthropologie), de 25 doctorant.e.s et de 60 membres associés, l'unité de recherche ACTé bénéficie d'une notoriété internationale notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'enseignement, à la professionnalisation (une chaire internationale UNESCO), à l'éducation à la santé ou encore à l'arbitrage sportif. Ses travaux en ergonomie, en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle bénéficient aussi d'une forte audience dans le domaine de la recherche et d'une reconnaissance sociale importante.

## ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ET RESSOURCES INFORMATIQUES

---

L'ESPE met à la disposition des usagers et des usagères, des ressources informatiques, matérielles et logicielles. Il est rappelé que tout utilisateur du système d'information est tenu de respecter la charte informatique en vigueur dans l'établissement.

La charte de l'UCA est consultable par le lien suivant : <http://ent.univ-bpclermont.fr/static/divers/charte.pdf>

Il est en particulier rappelé que toute connexion au réseau filaire d'un ordinateur personnel est interdite pour des raisons de sécurité.

### ACCÈS WIFI

Des points d'accès wifi sont disponible à l'ESPE Clermont auvergne.

Pour s'y connecter :

- 1) Dans "Connexion réseau sans fil", sélectionnez "eduspot" parmi les réseaux qui sont proposés
- 2) Ouvrez un navigateur ; il va automatiquement afficher la page d'accès à Eduspot. Si la page Eduspot ne s'affiche pas, tapez l'adresse suivante : [ent.uca.fr](http://ent.uca.fr)
- 3) Entrez "Clermont" dans la zone de recherche de l'accueil Eduspot et sélectionnez "Université Clermont Auvergne".
- 4) La page d'authentification de l'ENT s'affiche. Entrez votre identifiant et votre mot de passe de l'ENT. Vous êtes maintenant connecté.e au réseau WiFi.

Pour consulter le site de l'ESPE : [espe.uca.fr](http://espe.uca.fr)

Pour consulter le site de l'université Clermont Auvergne : [uca.fr](http://uca.fr)

Pour accéder à l'environnement numérique de travail (ENT) : [ent.uca.fr](http://ent.uca.fr)

### ACCÈS AUX POSTES INFORMATIQUES

Des postes informatiques en libre accès sont à la disposition des étudiant.e.s à la bibliothèque de l'ESPE Clermont auvergne.

À Chamalières, en dehors des heures de formation, les salles informatiques (bâtiment E, 3<sup>e</sup> étage) peuvent être utilisées par les étudiant.e.s en libre service.

Afin d'éviter tout risque de vol ou de détérioration du matériel, les étudiant.e.s qui souhaitent accéder aux salles devront en demander l'ouverture auprès du service informatique (bureaux E 313, E 317 ou E 321).

Pour les autres sites de formation (Le Puy, Moulins, Aurillac) se renseigner auprès des responsables.

### PRÊT DE MATÉRIELS NUMÉRIQUES

L'ESPE dispose d'équipements numériques (caméscope, enregistreur audio, tablettes, appareil photo). Prioritairement destinés aux formateurs et aux formatrices, ces équipements peuvent toutefois être empruntés par des étudiant.e.s, sous la responsabilité d'un.e formateur.trice, au nom duquel le prêt sera enregistré.

Plus de précisions dans le règlement intérieur : [espe.uca.fr](http://espe.uca.fr) → école → organisation

#### Service informatique

**Bâtiment E, 3<sup>e</sup> étage, Chamalières**

Tél. 04.73.31.71.98

Responsable : Stéphane Vallégeas

[serv.info.espe@uca.fr](mailto:serv.info.espe@uca.fr)

# UTILISATION DE L'ENT ET DE LA PLATEFORME DE TRAVAIL MOODLE

## ACTIVER SON COMPTE ENT

Adresse : ent.uca.fr

## PROCÉDURE

- Cliquer sur [Première connexion ?](#)
- Choisir « Activer votre compte »

- [Activer votre compte](#)

Pour se connecter à votre environnement numérique de travail vous devez vous munir de votre numéro de dossier (celui-ci vous a été transmis par mail à la fin de votre inscription ou sur votre carte étudiante) et saisir votre date de naissance.

### Référent Moodle ESPE

Frédéric Boissonnet  
frederic.boissonnet@uca.fr

- Remplir les choix avec votre numéro de dossier (code à 8 chiffres) et votre date de naissance.
- Il est recommandé de changer le mot de passe fourni et de le mémoriser.

## PROCÉDURE POUR CHANGER SON MOT DE PASSE ENT

- Se connecter à l'ENT
- Cliquer sur l'icône 
- Cliquer sur [Connexion et sécurité](#) en haut à droite de l'écran

## RÉCUPÉRER VOTRE MOT DE PASSE

Pour récupérer votre mot de passe, vous devez avoir le code à 4 chiffres qui se trouve sur votre relevé de droits (document contenant vos certificats de scolarité).

- Cliquez sur [Mot de passe oublié ?](#)
- Pour récupérer votre mot de passe, vous devez avoir renseigné une Adresse de contact.

## PLATEFORME DE FORMATION MOODLE

Dans l'ENT, le menu « Mes cours » vous permet d'accéder à vos cours en ligne, c'est-à-dire à la plateforme de formation.

Dans « Mes espaces », vous trouverez un espace de cours pour chacune de vos unités d'enseignement.

Les espaces « MEEF 1 Informations générales » et « MEEF 2 et 3 Informations générales » contiennent toutes les informations importantes pour votre scolarité : constitution des groupes, feuilles d'émargement, emploi du temps, examens, maquettes.

Attention : il est important pour votre scolarité de relever votre courrier électronique régulièrement.

La majorité des informations vous sera envoyée par ce canal.



## À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,6 million de Sociétaires...  
Fonctionnaires, l'offre CASDEN vous est réservée !



Pour plus d'informations, contactez votre Animatrice Régionale  
Dolores PINTO DA SILVA  
dolores.pintodasilva@casden.banquepopulaire.fr  
06 89 97 77 84 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Découvrez la CASDEN  
sur [casden.fr](#)

Suivez-nous sur    

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

## VIE ÉTUDIANTE

---

### ASSOCIATIONS DES ÉTUDIANT.E.S

#### CHAMALIÈRES

##### "Un pied dans l'école"

L'association "Un pied dans l'école" des étudiant.e.s de l'ESPE Clermont auvergne est membre de l'Office central de la coopération à l'École (OCCE).

Elle favorise la construction et la cohésion du groupe étudiant.e.

Elle propose des activités culturelles, sportives, artistiques et souhaite mettre en place un climat d'entraide et de coopération entre les étudiant.e.s.

##### Un pied dans l'école

Bureau : salle B001,  
boîte aux lettres : salle B006  
un.pied.dans.lecole@gmail.com

#### LE PUY

##### "FSE le Puy"

Le foyer socio-éducatif des étudiant.e.s du site du Puy organise la vie étudiante sur le site : propositions d'activités culturelles, sportives et éducatives.

Une partie de ces propositions sont en lien avec les activités gérées par la ville du Puy-en-Velay.

#### MOULINS

##### "Les Presque Profs Inclusifs et Bienveillants"

L'association maintient une dynamique de vie universitaire par des actions culturelles et festives. Elle met en place plusieurs dispositifs pédagogiques à différents niveaux : tutorat auprès des étudiant.e.s, création et prêt de supports pédagogiques, aide auprès d'écoles.

##### Les presque profs inclusifs et bienveillants

ESPE Moulines - Bureau B9  
04.70.35.13.00  
28 rue des Geais 03000 MOULINS  
ppib.espe.moulines@gmail.com

## RESTAURATION

---

Des services de restauration sont disponibles sur chacun des sites de l'ESPE Clermont auvergne.

La restauration du siège de Chamalières est gérée par le CROUS au bâtiment B.

Le site d'Aurillac est géré par le CROUS. Les sites de Moulines et du Puy-en-Velay disposent d'une restauration organisée en lien avec les collectivités territoriales et agréée par le CROUS.

- Tarif étudiant.e : CROUS (en 2016) : 3,25 euros (FC : 5,85 euros).
- Plus d'informations sur le site du Crous : <http://www.crous-clermont.fr/>
- Paiement possible avec IZLY : permet de recharger son compte sur le site [www.izly.fr](http://www.izly.fr) puis de payer avec son smartphone ou sa carte d'étudiant.e

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### Chamalières

Lundi au vendredi  
11h30 - 13h45  
Cartes : sur place

#### Aurillac

Lundi au vendredi  
11h30 - 13h30  
Cartes : sur place

#### Le Puy-en-Velay

Lundi au vendredi  
11h30 - 13h30  
Cartes : Mairie

#### Moulines

Lundi au vendredi  
12h - 13h

## ACTIVITÉS SPORTIVES (SUAPS) ET CULTURELLES (SUC)

Les étudiant.e.s de l'ESPE Clermont Auvergne bénéficient d'une offre culturelle dans les différents sites.

Grâce à ses partenariats, l'ESPE favorise l'accès à des manifestations culturelles et à des festivals ; elle accueille dans ses locaux des artistes qui viennent présenter et exposer leurs œuvres.

Le Service Université Culture (SUC) et le Service Université des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) proposent, toute l'année, de nombreuses manifestations. Les étudiant.e.s bénéficient également d'unités d'enseignement optionnelles spécifiques et d'ateliers favorisant la pratique artistique et la confrontation quotidienne à des ressources artistiques et culturelles suscitant l'ouverture de débats éducatifs et culturels.

Concernant le SUAPS des enseignant.e.s qualifié.e.s proposent des dizaines d'activités en soirées, journées, midis et week-ends.

Sur le site du Puy-en-Velay, il y a un BDS (bureau des sports) fédéré avec l'IUT : propositions d'activités sportives et mise à disposition d'installations.

Sur le site d'Aurillac, possibilité de pratiquer la musculation, la préparation physique, la remise en forme.

### SUC

Tél : 04 73 34 66 03  
www.culture.clermont-universite.fr  
Réfèrent ESPE : Lionel Balard  
lionel.balard@uca.fr

### SUAPS

Tél : 04 73 29 32 01  
www.sport.clermont-universite.fr  
  
Réfèrent ESPE Chamalières : Patrick Babut  
patrick.babut@uca.fr  
  
Réfèrent ESPE Aurillac : Vincent Aldon  
vincent.aldon@uca.fr

### Comment s'informer à l'ESPE ?

En consultant le site internet de l'ESPE, de l'université et les panneaux d'affichage.  
Mission action culturelle de l'ESPE :  
culture.espe@uca.fr

## CRÈCHE UNIVERSITAIRE "LES PASCALOUPS"

A la rentrée 2015, la crèche universitaire "Les Pascaloups" a ouvert ses portes sur le campus des Cézeaux. Les personnels et les étudiant.e.s peuvent bénéficier de cette structure multi-accueil pour leurs enfants âgés de 2 mois à 4 ans.

### Services proposés :

- Une structure de 40 places située 3 avenue Blaise Pascal, sur le Campus des Cézeaux ;
- Une surface de 430 m<sup>2</sup> aux normes basse consommation, avec un jardin clos de 250m<sup>2</sup> ;
- Un accueil des enfants de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans ;
- Une amplitude horaire de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi ;
- Un coût horaire entre 0,40 euros et 2,92 euros, en application du barème CAF : frais de garde calculés en fonction des revenus des familles et du quotient familial (principe identique à celui des crèches publiques) ;
- Possibilité de faire garder son enfant à temps plein ou à temps partiel et, pour les enfants jusqu'à 4 ans déjà scolarisés, accueil les mercredis et pour les vacances scolaires ;
- Repas et couches fournis (inclus dans les frais de garde) ;
- Une équipe de professionnel.le.s de la petite enfance mixant compétences en santé et en éducation. À sa tête, une infirmière puéricultrice. Et aussi des auxiliaires de puériculture, un éducateur jeune enfant, des auxiliaires petite enfance ;
- Un Médecin réfèrent pour garantir une veille sanitaire.

### CRÈCHE LES PASCALOUPS

Campus des Cézeaux  
3 avenue Blaise Pascal  
Directrice : Mme Delphine MORVAN  
pascaloups@uca.fr

## SERVICE UNIVERSITÉ HANDICAP (SUH) ET SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE (SSU)

---

Si vous êtes atteint-e d'un handicap temporaire ou définitif, d'ordre moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante, que vous soyez étudiant-e en présentiel ou à distance, le **Service Université Handicap (SUH)** peut vous accompagner pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de votre parcours universitaire. Il intervient pour la mise en place des aménagements de compensation nécessaires pour vos études et vos examens.

Le SUH vous reçoit dans ses locaux accessibles.

Les référents "handicap" à l'ESPE sont à votre écoute.

N'hésitez pas à les joindre :

- **Chamalières :**

Maryse Coulon  
maryse.coulon@uca.fr  
04 73 31 71 71

François Curien  
francois.curien@uca.fr  
04 73 31 71 74



### SUH

Maison de la vie étudiante  
Campus des Cèzeaux  
Tél : 04 73 40 75 95  
suh@uca.fr  
handicap.clermont-universite.fr

- **Aurillac :**

Cécile Mahnes, infirmière, reçoit les étudiants du lundi au vendredi de 9h à 14h

Le **Service de Santé Universitaire (SSU)** accueille tou-te-s les étudiant-e-s et offre :

- un accès aux soins (soins et suivis infirmiers), des consultations médicales (médecine générale, gynécologie, maïeutique, neuropsychologie, sport...);
- une aide et un soutien psychologique (Bureau d'aide psychologique universitaire);
- un accès aux droits et une aide psychosociale (assistants sociaux);
- de la prévention (bilans, dépistage IST et hépatites, vaccinations);
- de la prévention collective (avec les Etudiants Relais Santé);
- un aménagement des études et des examens pour les étudiant-e-s en situation de handicap en relation avec le SUH.

### SSU

25 rue Etienne Dolet  
Tél : 04 73 34 97 20  
ssu@uca.fr  
sante.clermont-universite.fr



Le SUH travaille en collaboration avec le SSU, les scolarités, les enseignant-e-s et les relais de proximité handicap afin que les étudiant-e-s bénéficient d'une prise en charge optimale.

## SERVICE SOCIAL UCA

---

Écoute, soutien, conseil, information, accès aux droits, orientation

Les assistant.e.s du service social ont pour mission l'accompagnement social des étudiant.e.s. Ils.elles sont soumis.e.s au secret professionnel, dans le cadre du code civil et du code de déontologie. Ils.elles exercent leur activité dans une équipe pluridisciplinaire et ont un rôle actif dans la prévention et la promotion de la santé.

Les assistant.e.s de service social reçoivent sur rendez-vous les étudiant.e.s en difficultés (problèmes personnels, psychologiques, familiaux, matériels, de santé, d'orientation et/ou relatifs à leurs conditions de vie étudiante).

L'objectif visé étant de construire avec l'étudiant.e un projet personnel le conduisant vers l'autonomie.

Dans ce cadre, les assistant.e.s de service social proposent aux étudiant.e.s des entretiens individuels permettant d'aborder leurs préoccupations.

### SERVICE SOCIAL

Tél : 04 73 34 97 20  
[www.sante.clermont-universite.fr](http://www.sante.clermont-universite.fr)

## CELLULE HARCÈLEMENT SEXUEL

---

Dans le but de lutter contre le harcèlement sexuel à l'université, une cellule d'écoute et d'accompagnement a été mise en place à l'Université Clermont Auvergne.

Si vous êtes victime ou témoin d'actes de harcèlement sexuel à l'université ou sur vos lieux de stage, vous pouvez, en toute confidentialité :

- appeler ce numéro : 07 88 91 82 86
- ou envoyer un mail à : [cellule-harcelementsexuel@uca.fr](mailto:cellule-harcelementsexuel@uca.fr)

Cette cellule a pour mission d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'accompagnement des membres de la communauté universitaire (étudiant-es et personnels).

Vous trouverez les documents concernant son fonctionnement sur l'ENT de l'UCA pour plus d'informations.

## INFIRMERIE

---

Sur les sites du Puy-en-Velay et d'Aurillac une infirmerie est accessible.

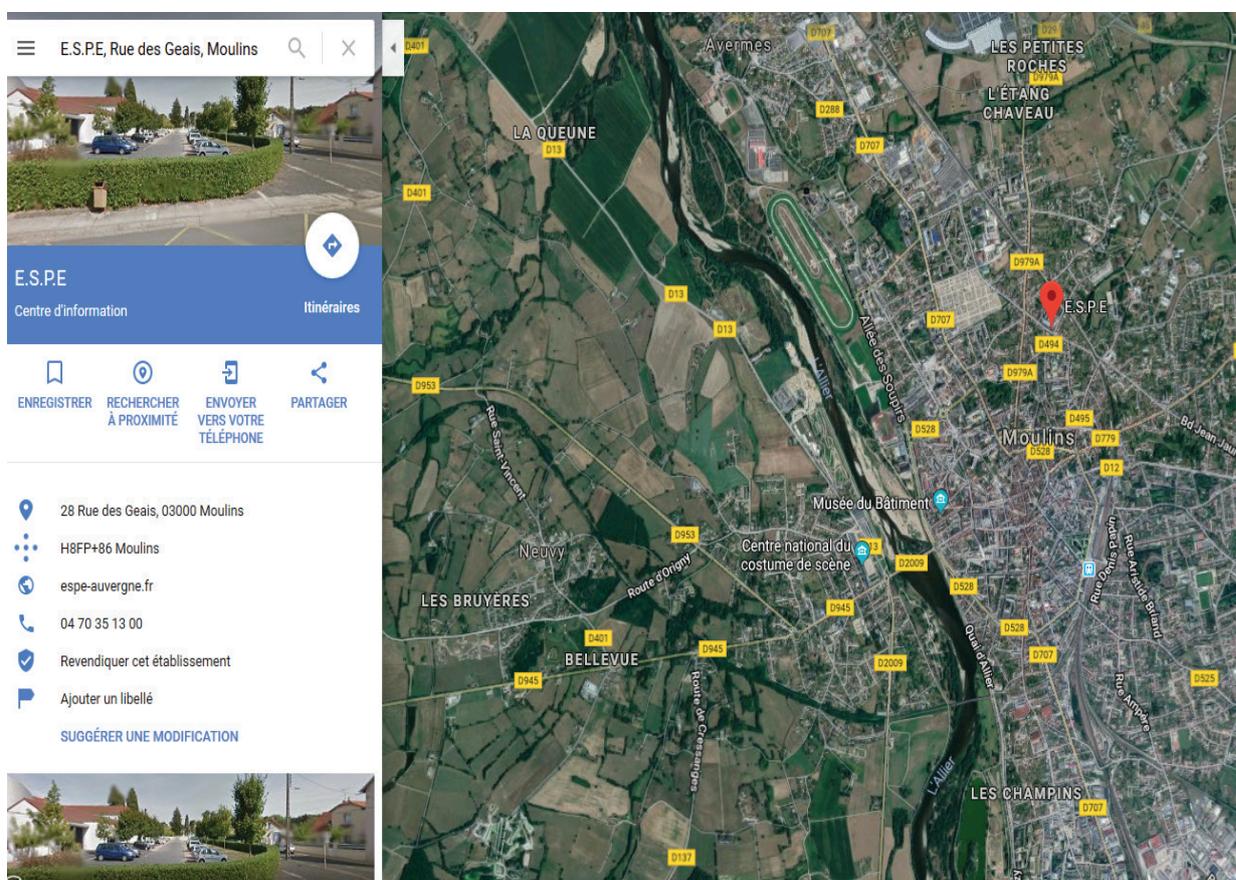
Sur le site de Moulins un dispositif de santé a été mis en place avec la création du Campus en partenariat avec l'agglomération Moulinoise.

Sur le site de Chamalières une trousse de soin est disponible à chaque étage dans tous les bâtiments.

Les étudiant.e.s de l'ESPE bénéficient également des services de santé universitaire de l'UCA.

# ESPE SITE DE MOULINS

28, rue des Geais  
03000 Moulines  
Tél. : +33 (0)4 70 35 13 00  
Fax : +33 (0)4 70 35 13 01  
Mail : espe03@uca.fr



- **Proximité gare :** 20mn à pieds <https://www.gares-sncf.com/fr/gare/frxmu/moulines-allier>
- **Restauration :** ticket repas 6.50 euros ouvert dès le 28 Août
- **Liens utiles :**
  - o Bus Aléo : <https://www.busaleo.com/>
  - o Association étudiante : Bouge toi Moulines via Facebook <https://bougetoimoulines.fr/>
  - o Pij / Viltais : [http://www.viltais.fr/169\\_PIJ-Point-Information-Jeunesse-Moulines.html](http://www.viltais.fr/169_PIJ-Point-Information-Jeunesse-Moulines.html)
  - o Logements étudiants Moulines habitat : <http://www.moulinshabitat.fr/>

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIPLÔME

---

Le diplôme poursuit deux objectifs :

- Inscrire les démarches de prévention et d'éducation à la santé au sein des pratiques des professionnels oeuvrant au quotidien auprès des jeunes, des adultes et des personnes âgées ;
- Professionnaliser les pratiques des professionnels dans ce secteur.

La formation vous permet de développer de véritables démarches de prévention et d'éducation à la santé avec l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et de santé, et ainsi permettre à chaque individu d'améliorer ses connaissances en matière de santé et de développer plus de maîtrise de santé.

Vous serez alors en mesure de développer des actions qui s'inscrivent dans une perspective de promotion de la santé basée notamment sur un travail autour des facteurs de protection (compétences psychosociales, connaissance des produits, relation avec les proches...) et des déterminants de la santé.

### RESPONSABLE SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU DIPLÔME :

Philippe Cury  
philippe.cury@uca.fr

### DIRECTEUR DES ÉTUDES :

Serge Dejoux  
serge.dejoux@uca.fr

### RESPONSABLE DES QUESTIONS DE SCOLARITÉ

Maryse Coulon  
maryse.coulon@uca.fr

Emmanuelle Planchat  
emmanuelle.planchat@uca.fr  
04 73 31 71 71

### SECRÉTARIAT

Isabelle Moulin  
isabelle.moulin@uca.fr  
04 70 35 13 06

### PERSONNE-RESSOURCE INFORMATIQUE ET ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Serge Dejoux  
serge.dejoux@uca.fr

### PERSONNE-RESSOURCE NUMÉRIQUES ET DOCUMENTAIRES

Marie Durand Bernet  
marie.bernet@uca.fr

Eric Valière  
eric.valiere@uca.fr

### CORRESPONDANTS HANDICAP

Maryse Coulon  
maryse.coulon@uca.fr

François Curien  
francois.curien@uca.fr

### LIEU DE FORMATION

ESPE Clermont Auvergne  
28 rue des Geais  
03 000 MOULINS  
04 70 35 13 00

### SERVICES ADMINISTRATIFS ET SCOLARITÉ

ESPE Clermont Auvergne  
36 av Jean Jaurès  
63 407 CHAMALIERES

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES

---

C'est une approche par compétence qui a été retenue dans ce diplôme.

A l'issue de la formation, vous serez capable :

- Compétence N°1 : d'animer des séances en éducation à la santé
- Compétence N°2 : de concevoir et d'évaluer un projet en éducation à la santé
- Compétence N°3 : de se constituer des ressources en éducation à la santé et d'en réaliser une veille
- Compétence N°4 : de rédiger, de répondre à des appels d'offre et de communiquer autour des actions
- Compétence N°5 : de coordonner des actions et des ressources

Le E-portfolio MAHARA permet de suivre le développement de vos compétences au service de votre insertion professionnelle et / ou développement de carrière.

## MÉTIERS VISÉS

---

### Liste des activités visées par le diplôme

Le diplômé de la licence professionnelle « Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques, métiers de la santé » peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en œuvre les activités suivantes :

- Activités de planification, conception, mise en œuvre, évaluation et communication autour de projets en prévention et éducation à la santé
- Activités impliquant la gestion d'équipes et nécessitant la mise en œuvre d'approche partenariale dans le cadre de projets en prévention et éducation à la santé
- Activités mobilisant une réflexion éthique et juridique sous-tendant les activités de prévention et d'éducation à la santé
- Activités liées à la mise en œuvre de projets de prévention et d'éducation à la santé adaptés aux populations et aux territoires

Les capacités suivantes seront évaluées à travers l'ensemble des UE :

- Planifier des projets de prévention et d'éducation à la santé adaptés aux territoires et aux populations visées
- Développer des approches partenariales en promotion de la santé
- Gérer une équipe
- Réaliser un diagnostic en matière de prévention et d'éducation à la santé
- Evaluer des projets en prévention et éducation à la santé
- Se constituer une base de références scientifiques et professionnelles en prévention et éducation à la santé
- Développer une pratique réflexive et analyser les activités en prévention et éducation à la santé
- Mobiliser les outils numériques dans le cadre de sa pratique professionnelle
- Rédiger un rapport écrit et communiquer autour d'un projet en prévention et éducation à la santé
- Être capable de valoriser ses compétences
- Être capable d'esprit d'initiative et de mettre à jour et développer ses connaissances et compétences en matière de prévention et d'éducation à la santé

### Secteurs d'activités et types d'emplois visés

Les secteurs principaux d'activités se situent de manière générale au sein des entreprises, des collectivités territoriales, des services de santé des services publics, des associations et mutuelles, ainsi que dans les chambres consulaires.

Les emplois visés sont ceux de « chargé de projet et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé », d'« intervenant territorial en promotion de la santé », de « chargé de mission », « chargé de prévention au sein des collectivités territoriales », « coordinateur atelier Santé ville ».

Codes des fiches ROME les plus proches : K1205 - Information et médiation sociale

Chargé / Chargé de médiation de santé publique ; chargé de médiation interculturelle ; chargé de projet en éducation pour la santé ; chargé d'éducation pour la santé.

## CALENDRIER DE FORMATION

---

### Semaines en présentiel à Moulins

1ère semaine : 22 au 27 octobre (semaine n°43)

2ème semaine : 07 au 12 janvier (semaine n°2)

3ème semaine : 18 au 23 janvier (semaine n°12)

4ème semaine : 13 au 18 mai (semaine n°20)

Cours et soutenance pendant la semaine du 24 au 27 juin 2019 (semaine n°26)

### Cours à distance

Pour suivre les enseignements à distance, les étudiants doivent impérativement disposer d'un ordinateur pouvant faire fonctionner un navigateur récent, d'un micro-casque (ou équipement équivalent) et d'un accès internet fiable.

Planning à venir

Les enseignements à distance se déroulent via l'espace numérique de travail.

Les enseignements à distance se déclinent sous différentes formes :

- Synchrones (classe virtuelle) : il s'agit ici d'enseignements à distance auxquels vous accédez par une adresse Internet communiquée avant la session. Après identification, vous participerez sur la plateforme Adobe Connect à un travail dirigé avec l'enseignant et pourrez interagir avec lui, comme dans un cours classique. Ces moments de formation sont fixés à l'avance et un planning est défini en amont. L'assiduité est obligatoire sauf raisons médicales.
- Asynchrones : il s'agit ici de travaux dirigés qui seront déposés sur votre plateforme de formation et à réaliser pour la date indiquée par le formateur.

## VOTRE PARCOURS DE FORMATION

---

<b>SEMESTRE 1</b>	<b>UE 1</b>	Fondamentaux liés à la promotion de la santé (PS)	21 crédits
	<b>UE 2</b>	Développement personnel et professionnel	9 crédits

<b>SEMESTRE 2</b>	<b>UE 3</b>	Etude de cas	9 crédits
	<b>UE 4</b>	Projet tuteuré	12 crédits
	<b>UE 5</b>	Stage	9 crédits

## CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

---

### SEMESTRE 1

#### UE 1 : FONDAMENTAUX LIÉS À LA PROMOTION DE LA SANTÉ (PS)

**Responsable :** Carine Simar

Acquérir les éléments fondamentaux pour l'action à partir d'éléments théoriques et d'actions déjà mises en oeuvre

**Objectifs :**

- Politiques et modèles en matière de promotion de la santé
- Fondamentaux sur les thèmes de santé
- Connaissances des publics
- Les déterminants de santé et inégalités sociales et de santé
- Les métiers et les publics

**Évaluation :** évaluation sur table pendant la semaine de cours n°2 + 2 dossiers à distance

#### UE 2 : DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

**Responsable :** Philippe Cury

S'outiller sur le plan personnel et professionnel pour réaliser un diagnostic et une planification d'actions

**Objectifs :**

- Enquêtes de santé et ressources documentaires validées
- Etapes relatives à la démarche de recherche scientifique
- Outils informatiques
- Veilles documentaires
- Démarche de projet et travail en partenariat

**Évaluation :** 3 dossiers à distance

# CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

---

## SEMESTRE 2

### UE 3 : ÉTUDE DE CAS

**Responsable :** Nolwenn Violon, S.Dubest

A partir d'actions réalisées, acquérir une démarche visant la mise en oeuvre d'actions

**Objectifs :**

- Démarche de mise en oeuvre de séances / projet en promotion de la santé

**Évaluation :** 3 dossiers à distance

### UE 4 : PROJET TUTEURÉ

**Responsable :** Grégoire Cochetel, Eric Valière

Conception, planification voire mise en oeuvre de projets

**Objectifs :**

- Conception d'un projet de promotion de la santé

**Évaluation :** 2 dossiers à distance + 1 oral

### UE 5 : STAGE

**Responsable :** Carine Simar, Philippe Cury, Serge Dejoux

Mise en oeuvre et analyse d'actions

**Objectifs :**

- Mise en oeuvre de séances de promotion de la santé

**Évaluation :** 2 dossiers à distance + 1 oral

## NUMÉRIQUE

---

La formation à l'usage des moyens numériques de la licence professionnelle s'appuie sur des cours spécifiques en présentiel, à distance et sur l'utilisation de ressources en ligne.

Par ailleurs, la formation dans son ensemble fournit des situations qui permettent aux étudiants de développer la plupart des compétences numériques attendues.

En particulier :

- L'évaluation des sources d'information,
- La recherche et l'organisation d'informations sur des sujets de santé à partir de sources fiables, la collecte et l'organisation de ces ressources.
- La création d'une enquête en ligne, le traitement et l'exploitation de ses résultats
- La création de medias utilisables dans une campagne de prévention
- L'utilisation d'outils collaboratifs pour travailler en équipe sur un projet
- L'utilisation des moyens numériques pour présenter les résultats d'un travail, pour communiquer une idée, un message.
- L'utilisation des ressources numériques dans le respect des lois et règlements.

Le détail des compétences à acquérir et les thèmes professionnels en lien avec elles se trouvent sur la plateforme, onglet "numérique".

# STAGE

---

## DIRECTION ET COORDINATION DU STAGE

### Bureau des stages - ESPE - Chamalières

Mickaël Touzet  
mickael.touzet@uca.fr  
Tél. : 04 73 31 73 01

### LP Métiers de la santé - ESPE - Moulins

#### Directeur des études - diplôme

Serge Dejoux  
serge.dejoux@uca.fr  
04.70.35.13.00

#### Coordinatrice mise en stage - diplôme

Serge Dejoux  
serge.dejoux@uca.fr

Isabelle Moulin  
isabelle.moulin@uca.fr

### IRFSSA - Moulins

#### Coordination parcours IDE

Agnès Dollet  
agnes.dollet@croix-rouge.fr  
04.70.48.20.30

#### Coordination parcours ASS

Christine Alcaïne

Concernant le déroulement et les formalités administratives avant votre départ en stage, merci de consulter le tableau joint dans les pages suivantes.

### Modalités pratiques du stage

- L'UE 5 est placée sous la responsabilité de Serge Dejoux et Philippe Cury en lien avec Carine Simar et Serge Dejoux
- Durée du stage : 12 semaines minimum soit 384 h minimum
- Le stage peut débuter dès lors que les procédures administratives (cf doc UE5\_0\_Procédure mise en stage) sont effectuées – et doit se terminer avant la semaine N°25
- Les extraits du e-portfolio se déroule lors de la semaine N°26.
- Les objectifs de stage doivent recouper les compétences et capacités décrites ci-dessous.

### Compétences et capacités visées à travers la licence professionnelle

A l'issue de la formation, vous serez capable :

- compétence n°1 : être capable d'animer des séances en éducation à la santé
- compétence n°2 : être capable de concevoir et d'évaluer un projet en éducation à la santé
- compétence n°3 : être capable de se constituer des ressources en éducation à la santé et d'en réaliser une veille
- compétence n°4 : être capable de rédiger, de répondre à des appels d'offres et de communiquer autour des actions
- compétence n°5 : être capable de coordonner des actions et des ressources

Les capacités suivantes plus particulièrement développées :

- Planifier des projets de prévention et d'éducation à la santé adaptés aux territoires et aux populations visées
- Développer des approches partenariales en promotion de la santé
- Gérer une équipe
- Réaliser un diagnostic en matière de prévention et d'éducation à la santé
- Evaluer des projets en prévention et éducation à la santé
- Se constituer une base de références scientifiques et professionnelles en prévention et éducation à la santé
- Développer une pratique réflexive et analyser les activités en prévention et éducation à la santé
- Mobiliser les outils multimédia dans le cadre de sa pratique professionnelle
- Rédiger un rapport écrit et communiquer autour de projets en prévention et éducation à la santé
- Être capable de valoriser ses compétences
- Être capable d'esprit d'initiative et de mettre à jour et développer ses connaissances et compétences en matière de prévention et d'éducation à la santé

# MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

---

## Validation des semestres

Le semestre 1 est composé de 30 crédits

Le semestre 2 est composé de 30 crédits

## Communication des notes

Les notes vous seront communiquées via votre ENT à l'issue du jury des semestres :

- Date du jury du semestre 1 : Mars 2019
- Date du jury du semestre 2 : Juillet 2019

## Dépôt des évaluations sur la plateforme de formation

Pour chaque travail demandé, le formateur crée sur la plateforme de formation un espace de rendu spécifique. Il revient au formateur de définir la forme du travail, le délai imparti et d'autoriser ou non les rendus tardifs.

Ce dispositif est le seul mode de rendu permettant une prise en compte officielle des travaux dans le cadre des évaluations de la licence professionnelle.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 (dix) sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 (dix) sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

La compensation entre éléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement, d'une part, et les Unités d'Enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire. Elle intervient entre Unités d'Enseignement d'un même semestre et entre les des deux semestres de l'année universitaire. L'obtention d'une moyenne inférieure à 10 (dix) sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage exclut le processus de compensation.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des Unités d'Enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 (huit) sur 20.

Pour les licences professionnelles, les masters et les diplômes d'ingénieurs, c'est le Jury qui se prononce sur la possibilité de redoubler.

## CARTE D'ÉTUDIANT

La carte d'étudiant, document nominatif et personnel, permet l'identification rapide et sans ambiguïté des étudiants régulièrement inscrits. Les documents photographiques demandés doivent être récents et de bonne qualité.

La carte d'étudiant donne accès aux enceintes et locaux de l'Université. Elle est impérativement présentée aux agents de l'Université ou aux agents désignés par l'autorité universitaire chaque fois que ceux-ci la demandent. Tout refus de présentation expose l'étudiant à une procédure disciplinaire.

Tout prêt, échange, falsification ou tentative de falsification de carte est interdit et est passible de sanctions, notamment disciplinaires.

L'étudiant peut demander la réédition de sa carte d'étudiant perdue, volée ou détériorée. Une somme forfaitaire compensant les frais de cette réédition lui sera alors réclamée.

## COMPORTEMENT GÉNÉRAL DES USAGERS

Le comportement des usagers (notamment action, attitude, propos ou tenue) ne doit pas être de nature à :

- porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'Université
- créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche (cours, examens...), administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée sur les différents sites de l'Université
- porter atteinte au principe de laïcité du Service Public de l'Enseignement Supérieur tel que défini par la réglementation et la jurisprudence
- porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur, tel que défini dans la Charte de la Laïcité dans les Services Publics.

Les téléphones portables sont éteints lors des activités pédagogiques.

Les usagers doivent également respecter les règlements intérieurs adoptés par chaque composante et avoir une tenue appropriée aux impératifs d'hygiène et de sécurité, notamment dans les matières scientifiques ou pour tout enseignement ou épreuve comportant des manipulations de substances ou d'appareils dangereux ou nécessitant le port de tenues vestimentaires adaptées. La tenue doit être adaptée aux activités physiques et sportives le cas échéant.

A titre préventif, le Président de l'Université peut temporairement restreindre ou interdire l'accès à tout ou partie des locaux de l'Université à toute personne dont le comportement est susceptible de troubler la sécurité des membres de la communauté universitaire.

Sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales, tout manquement aux présentes dispositions est de nature à fonder des sanctions prises par la section disciplinaire de l'Université, saisie en ce sens par le Président de l'Université

## Sessions d'examen

On distingue 3 sortes de session d'examen :

- 1ère session: il s'agit de la session initiale d'examens terminaux et/ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.
- session de remplacement : il s'agit d'une session d'examen ouverte exclusivement aux étudiants qui ont une ou plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu. Cette session est antérieure aux Jurys de 1ère session.
- 2nde session : il s'agit de la session d'examens de rattrapage organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants en 1ère session. Cette session est postérieure aux Jurys de 1ère session.

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES

---

Nul ne peut bénéficier de sessions supplémentaires ou dérogatoires hormis les sessions de remplacement.

Une 2<sup>de</sup> session ne peut pas intervenir dans un délai inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> session. C'est une session de contrôles terminaux.

Une Unité d'Enseignement validée en 1<sup>ère</sup> session est automatiquement et définitivement capitalisée ; elle ne peut pas être repassée en 2<sup>de</sup> session. De même, un élément pédagogique constitutif validé en 1<sup>ère</sup> session et pour lequel des crédits européens sont définis est automatiquement et définitivement capitalisé.

Dans une formation n'utilisant pas le processus de compensation, l'étudiant est dans l'obligation de repasser toutes Unités d'Enseignement non validées.

En cas de non-validation d'Unités d'Enseignement à la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant choisit celles qu'il souhaite repasser en 2<sup>de</sup> session, espérant valider les autres par compensation.

La note attribuée en 2<sup>de</sup> session à une Unité d'Enseignement ou à un élément pédagogique constitutif est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement ou de cet élément pédagogique constitutif entre la 1<sup>ère</sup> session et la 2<sup>de</sup> session. Si l'étudiant a été défaillant en 1<sup>ère</sup> session, seule sa note de 2<sup>de</sup> session est prise en compte.

## ORGANISATION DES EXAMENS

Conditions de participation aux examens

Pour pouvoir participer aux contrôles de connaissances et valider les examens, l'étudiant doit être régulièrement inscrit, administrativement et pédagogiquement, à la formation. Il ne doit pas faire l'objet d'une mesure d'interdiction ou d'exclusion.

Convocation des étudiants aux examens terminaux

Le calendrier des examens est diffusé par voie d'affichage sur l'ENT ainsi que sur des panneaux d'affichage prévus à cet effet au plus tard 15 jours calendaires avant le début des épreuves en précisant la date, l'heure, la durée et le lieu de chaque épreuve écrite. Il précise également, si nécessaire, la liste des documents, ainsi que la nature des instruments de calcul autorisés. Le calendrier prévoit pour chaque étudiant une pause déjeuner entre la dernière épreuve du matin et la première de l'après-midi. Ces informations sont indicatives et peuvent être modifiées en raison de circonstances exceptionnelles.

L'affichage du calendrier dans l'ENT vaut convocation individuelle aux examens. Une composante peut ajouter tout autre moyen de convocation à condition que le processus soit identique pour l'ensemble de ses formations. Une convocation individuelle est adressée aux étudiants dispensés d'assiduité au moins 15 jours à l'avance.

Les éventuelles modifications de calendrier sont portées à la connaissance des étudiants via leur messagerie institutionnelle, qu'ils sont tenus de vérifier régulièrement. Par ailleurs, ils vérifient leur convocation et se manifestent immédiatement auprès des Services de Scolarité en cas d'anomalie.

L'Université ne garantit la compatibilité des dates d'examens que pour les doubles cursus dont les Modalités de Contrôle des Connaissances ont été validées par les instances. La compatibilité n'est pas assurée pour les ajournés admis conditionnels (AJAC).

Le service public de l'enseignement supérieur est laïc. L'administration tient compte des contraintes inhérentes au fonctionnement du service et agit dans le respect des modalités d'organisation et du contrôle des connaissances. Dans la détermination du calendrier des évaluations des étudiants, et si les Modalités du Contrôle des Connaissances et les contraintes de service le permettent, la composante s'efforce d'organiser les concours, les examens et les contrôles à des dates auxquelles les convictions religieuses des étudiants n'empêcheraient pas ceux-ci de s'y présenter. Toutefois, dans le cas où une épreuve ne peut être organisée qu'un jour de repos, de cérémonie ou de fête en lien avec la religion, la composante est en droit de refuser de modifier la date du concours, de l'examen ou du contrôle continu prévue. Aucune session spéciale ou dérogatoire n'est organisée dans une telle situation, car cela ne permettrait pas d'assurer l'égalité de tous les usagers.

Il en est de même pour tout motif philosophique ou politique que des usagers invoqueraient pour refuser de se soumettre à certaines épreuves, contester le choix des sujets, demander de changer les dates d'une épreuve, ou pour prétendre choisir un examinateur plutôt qu'un autre.

## DÉROULEMENT DES EXAMENS TERMINAUX

Accès aux salles et installation des étudiants

Les étudiants se présentent au minimum 30 minutes avant le début d'une épreuve et ne peuvent pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation des formalités de contrôle d'identité et d'émargement. Ils se munissent de leur carte d'étudiant ou, à défaut, d'une pièce d'identité officielle et valide avec photographie et d'un certificat de scolarité de l'année en cours. L'accès aux salles d'examen est interdit à tout étudiant n'ayant pas satisfait aux modalités d'inscription administrative et pédagogique. Lorsqu'un étudiant ne figure pas sur la liste d'émargement, il est autorisé à composer sous réserve de la vérification ultérieure de sa situation administrative et pédagogique. Cette autorisation ne préjuge pas de la recevabilité de la note qui lui sera attribuée.

Les dispositions suivantes s'appliquent également dans le cadre du contrôle continu :

Aucun étudiant ne peut entrer dans la salle d'examen au-delà de la première heure de l'épreuve. Pendant la première heure d'épreuve, chaque composante fixera dans son propre règlement intérieur ou dans les Modalités de Contrôle des Connaissances, les conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve. Ces éléments seront portés à la connaissance des étudiants par la composante.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES (SUITE)

Le refus d'accéder à la salle d'examen en cas de retard, ainsi que les raisons sont mentionnés sur le procès-verbal. En tout état de cause l'admission d'un étudiant retardataire ne lui donne pas droit à un temps de composition supplémentaire ; celui-ci est amputé de son temps de retard. Aucun retard n'est admis pour les concours.

Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux.

L'étudiant pose son sac à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé. Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information, ou permettant l'accès à internet sont éteints et demeurent dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. Tout document et tout matériel non expressément autorisés ne peuvent être utilisés par les étudiants. De même, les dictionnaires de langue et les traducteurs sont interdits pour les étudiants étrangers, sauf mention contraire sur l'en-tête du sujet. Le non-respect de cette disposition constitue une tentative de fraude aux examens.

L'étudiant occupe obligatoirement la place qui lui est attribuée. Un contrôle peut être effectué durant l'épreuve. Les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

### Tenue de l'épreuve

A tout moment du déroulement de l'épreuve, il peut être procédé à un nouveau contrôle de l'identité d'un étudiant, notamment afin de prévenir les cas de substitution de personnes.

Les sujets d'examen sont distribués face retournée afin que les étudiants ne puissent pas en prendre connaissance avant le début de l'épreuve. Au début de l'épreuve, le responsable de salle donne la consigne de retourner les sujets. Cette consigne ne peut pas être donnée avant l'heure du début de l'épreuve telle qu'indiquée sur la convocation, si tous les étudiants ne sont pas présents.

Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est notée. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée (exemple : si l'épreuve commence à 8h05 et qu'elle dure 1h, elle se terminera à 9h05).

Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons. Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne peut être apposé sur les copies.

Les étudiants remettent leur copie, même blanche, et émargent la liste de présence avant de quitter la salle.

Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est possible pour les épreuves écrites ou orales dont la durée de composition est inférieure à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir à partir de la fin de la première heure.

Ils ne doivent pas avoir accès à des documents ou matériels de communication ou d'information non autorisés et/ou ne doivent pas communiquer avec une tierce personne. Les sorties sont donc accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (une sortie d'un étudiant à la fois) ; lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Si un étudiant veut sortir définitivement de la salle et notamment à la fin de la première heure, il le signale au personnel de surveillance et rend sa copie.

### Fin des épreuves

La durée d'un examen doit être respectée et ne peut être prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

A l'issue du temps de composition, les étudiants remettent immédiatement leur copie, ainsi que les intercalaires et les brouillons non utilisés. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche. Ceci s'applique également à l'étudiant qui quitte définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Un étudiant qui ne rend pas sa copie est considéré comme défaillant.

Les pages de chaque feuille composant la copie sont numérotées dans l'ordre. Le nombre de feuilles intercalaires utilisées est également mentionné sur la copie.

Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

Les étudiants signent obligatoirement la liste d'émargement au plus tard au moment de la remise de leur copie.

Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve et signé par le personnel de surveillance. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les sorties momentanées et les incidents survenus lors l'épreuve.

### ABSENCE À UN EXAMEN

L'absence aux examens est traitée différemment selon les modalités d'évaluation :

Cas d'une absence lors d'une épreuve terminale de 1ère session : toute absence se traduit par la défaillance à l'épreuve. Cette défaillance empêche le calcul de compensation au semestre et à l'année. L'étudiant aura la possibilité de se présenter en 2nde session. En cas d'absence aux épreuves de 1ère et de 2nde session, l'étudiant est déclaré défaillant à l'épreuve.

Cas d'une absence lors d'une épreuve de contrôle continu : les composantes fixent dans leur règlement intérieur ou dans les Modalités de Contrôle des Connaissances si elles différencient absences justifiées et absences injustifiées.

Si la composante choisit de ne pas distinguer les absences, le responsable de l'enseignement, au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser cette note dans le calcul de la moyenne de l'Unité d'Enseignement ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant. En tout état de cause, la note finale de contrôle continu devra être la moyenne de 2 notes minimum. La composante fixe un nombre d'absences (y compris aux éventuelles épreuves de substitution) maximum tolérées par semestre au-delà duquel l'étudiant est considéré comme défaillant.

Si la composante choisit de distinguer absences justifiées et absences injustifiées, en cas d'absence justifiée, la règle du paragraphe précédent s'applique. En cas d'absence injustifiée, soit la composante fixe un nombre d'absences injustifiées maximum tolérées par semestre au-delà duquel l'étudiant est considéré comme défaillant, soit l'absence injustifiée correspond à un zéro.

# PLAN DU SIÈGE DE CHAMALIÈRES



- 1 Entrée/Accueil
- 2 Grand amphithéâtre
- 3 Hall d'exposition
- 4 Cafétéria
- 5 Salle du conseil
- 6 Restauration
- 7 Petit amphithéâtre
- 8 Entrée côté Galoubies

- 9 Service scolaire
  - 10 Direction des études
  - 11 Laboratoire ACTé
  - 12 Direction
- Départements :**
- 13 DAHSS\*
  - 14 Didactique des sciences
  - 15 Pédagogie

- 16 Semaine de la poésie
- 17 Réseau UNIRES
- 18 RIFFEF
- 19 Un pied dans l'école BDE
- 20 Service formation permanente UCA
- 21 Bibliothèque universitaire
- 22 Château/Salle de réunion
- 23 Monument de commémoration

BÂTIMENT E	
<b>Rez-de-chaussée</b>	
Accueil	
<b>1<sup>er</sup> étage</b>	
Pôle formation (scolarité, stage et insertion professionnelle, formation continue, communication)	E103 à E115
<b>2<sup>ème</sup> étage</b>	
Direction des études	E202 à E206
Salle de cours	E205 à E207
Bibliothèque Universitaire	
Semaine de la poésie	
Formation continue des personnels	E201
<b>3<sup>ème</sup> étage</b>	
Salle de cours	E301 à E310
Équipes disciplinaires :	
TICE	E311 et E316
Documentation	E318 et E320
Service Informatique	

BÂTIMENT A	
<b>Rez-de-chaussée</b>	
*Didactique des arts, humanités et sciences sociales :	
Allemand et espagnol	A003
Lettres	A011 et A013
Anglais	A010
Histoire-Géographie	A014
Arts plastiques-Musique	A014
<b>1<sup>er</sup> étage</b>	
Salle de cours	A101 à A108
Didactique des sciences :	
Enseignement technologique	A107
Sciences et Vie de la Terre	A110
Bureau EDD	A111
<b>2<sup>ème</sup> étage</b>	
Salles de cours	A201 à A210
Didactique des sciences :	
Physique-Chimie	A213 et A215
Mathématiques	A212
Laboratoire ACTé EA 4281	A217

BÂTIMENT B	
<b>Rez-de-chaussée</b>	
Un pied dans l'école	
Gestion de site	B003
Reprographie - Boîtes aux lettres - Salle des personnels	
Pédagogie :	
Vie scolaire	B008
PPSE	B016
ASH	B014
<b>1<sup>er</sup> étage</b>	
Salle de cours	B110 à B116
Laboratoire ACTé EA 4281	
<b>2<sup>ème</sup> étage</b>	
Éducation à la santé	
Service des Affaires Communes	
Direction de l'ESPE Clermont-Auvergne	
Service des personnels	
Service financier	
<b>3<sup>ème</sup> étage</b>	
Éducation à la santé	
Direction de la formation :	
Pôle formation continue et professionnalisation	

## ADRESSES UTILES

---

### LA MUTUELLE DES ETUDIANTS (LMDE)

18, rue Georges Clémenceau - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 0.811.505.633  
Site : [www.lmde.com](http://www.lmde.com)

### SOCIETE MUTUALISTE DES ETUDIANTS DE LA REGION RHÔNE-ALPES AUVERGNE (SMERRA)

63, boulevard Côte Blatin - 63 038 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.35.16.95  
Site : [www.smerra.fr](http://www.smerra.fr)

### CROUS

25, rue Etienne Dolet - 63 037 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.34.44.00 / 08.00.06.65.10  
Site : [www.crous-clermont.fr](http://www.crous-clermont.fr)

### PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

18, boulevard Desaix - 63 033 Clermont-Ferrand  
Tél : 08.21.80.30.63  
Site : [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

### RECTORAT D'ACADEMIE

3, avenue Vercingétorix - 63 033 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.99.30.00  
Site : [www.ac-clermont.fr](http://www.ac-clermont.fr)

### ONISEP

20, boulevard Aristide Briand - 63 400 Chamalières  
Tél : 04.73.43.62.62  
Site : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

### ESPACE INFO-JEUNES

5, rue Saint Genès - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.92.30.50  
Site : [www.espaceinfojeunes.net](http://www.espaceinfojeunes.net)

### AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Maison de l'habitat - 129, avenue de la République - 63 100 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.42.30.75  
Site : [www.adil63.org](http://www.adil63.org)

### STADE UNIVERSITAIRE (SUAPS)

15 bis, rue Poncillon - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.29.32.00  
Site : [www.sport.clermont-universite.fr](http://www.sport.clermont-universite.fr)

### MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND

10, rue Philippe Marcombes -BP60 - 63 033 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.42.63.63  
Site : [www.ville-clermont-ferrand.fr](http://www.ville-clermont-ferrand.fr)

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DÔME

Cité administrative - rue Pélissier - 63 032 Clermont-Ferrand  
Tél : 08.20.25.63.10  
Site : [www.puydedome.caf.fr](http://www.puydedome.caf.fr)

## LIVRET DE FORMATION DE L'ESPE CLERMONT AUVERGNE

ESPE Clermont auvergne,  
36, avenue Jean Jaurès C.S. 20 001  
63407 Chamalières Cedex  
Tél : +33 (0)4 73 31 71 50  
[espe.uca.fr](http://espe.uca.fr)